

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à l'effet que lors d'une émission spéciale sur l'ouragan Irma, diffusée sur les ondes d'ICI RDI le 10 septembre 2017, le journaliste Charles Tisseyre aurait présenté de manière inexacte cet ouragan comme le plus gros jamais enregistré et qu'il aurait aussi manqué d'impartialité en omettant de faire état de l'existence d'un débat scientifique au sujet du lien entre les activités humaines et l'activité cyclonique tropicale.

LA PLAINTÉ

Dans sa plainte datée du 13 septembre 2017, M. Marc Vallée, déplore le manque d'exactitude et d'impartialité dont le journaliste Charles Tisseyre a fait preuve lors d'une émission spéciale au sujet de l'ouragan Irma, diffusée sur ICI RDI le 10 septembre 2017¹. Il écrit :

« Dans cette entrevue, Charles Tisseyre répond à une question sur la relation entre les ouragans et les changements climatiques. Il répond en parlant de l'accélération de l'intensité des événements climatiques extrêmes causés par l'augmentation de la température. Ce faisant, il néglige de parler du débat scientifique sur le sujet (...). »

Selon lui, le journaliste aurait dû mentionner que les ouragans ne sont enregistrés que depuis 1850 et que la puissance des vents a été sous-estimée jusqu'en 1930. M. Vallée ajoute :

« Bien qu'Irma soit considéré parmi les plus gros ouragans, les statistiques enregistrées par Philip Klotzbach du Colorado State University (...) empêchent d'affirmer que c'est le plus gros ouragan jamais enregistré. Ceci confirme les conclusions de Weinkle, Maue et Pielke, 2012, (...) qui affirment ne pas avoir observé d'augmentation dans la fréquence ou dans l'intensité des ouragans à travers l'histoire des ouragans enregistrés. »

(En proposant des études qui « empêchent d'affirmer que c'est le plus gros ouragan jamais enregistré », M. Vallée laisse entendre que c'est ce qu'aurait fait Charles Tisseyre.)

Ces données et d'autres l'amènent à reprendre les propos de l'agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA) selon qui, dit-il, il serait prématuré de conclure que les activités humaines, en particulier les émissions de gaz à effet de serre qui causent le réchauffement de l'atmosphère, auraient déjà eu un impact détectable sur les ouragans atlantiques ou l'activité cyclonique tropicale.

« En conclusion, en ne présentant qu'un volet du débat scientifique en cours, Radio-Canada n'informe pas adéquatement ses lecteurs. » – Marc Vallée

¹ <http://ici.radio-canada.ca/info/videos/media-7779960/leffet-du-rechauffement-climatique>

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

Le 19 octobre 2017, M. André Dallaire du service d'Éthique journalistique de Radio-Canada a répondu au plaignant. Il affirme qu'une écoute attentive de l'entrevue permet de constater que Charles Tisseyre n'a aucunement affirmé qu'Irma était le plus gros ouragan jamais enregistré comme semble le lui reprocher M. Vallée. Il écrit :

« Pour l'essentiel, l'animateur de l'émission *Découverte* s'est attaché à expliquer en termes clairs et compréhensibles pour les téléspectateurs les causes possibles de cette succession d'ouragans particulièrement violents. Dans le temps qui lui était imparti, M. Tisseyre a invoqué (sic) le réchauffement climatique comme étant la cause la plus vraisemblable. Il précisait cependant : "On ne peut pas prouver catégoriquement que tel ou tel ouragan est causé par le réchauffement." Les journalistes scientifiques ne peuvent pas se contenter de relever les opinions contraires. Au fil de leurs recherches à travers la littérature scientifique, ils doivent signaler où se trouve la réalité la plus plausible. M. Tisseyre l'a fait en termes tout à fait pondérés. »

LA DEMANDE DE RÉVISION

Le jour même de la réception de la réponse de Radio-Canada, M. Vallée s'en est déclaré insatisfait et il en a appelé au Bureau de l'ombudsman en lui demandant de revoir le dossier :

« Les ouragans sont un domaine scientifique complexe que M. Tisseyre simplifie à outrance. Il en profite (pour) vendre la salade du GIEC² bien que le GIEC ait la même opinion que NOAA sur les ouragans. »

À l'appui de sa demande de révision, M. Vallée cite trois études : l'une « montre que les plus gros ouragans en Louisiane ne datent pas d'hier »; la seconde, produite par la NOAA en 1998, indiquerait que « la température de l'eau de mer n'est pas un facteur significatif pour le développement des gros ouragans »; dans la dernière étude, les auteurs « montrent les problèmes à présenter les conditions climatiques extrêmes de façon alarmiste ».

M. Vallée fait valoir que le réchauffement des océans n'est qu'un préalable aux ouragans. « C'est une condition nécessaire, mais non suffisante », écrit-il, avant de conclure :

« Je conteste à M. Tisseyre l'autorité technique pour donner son opinion sur un sujet aussi complexe que les ouragans. Qui est-il pour donner une opinion contraire à la NOAA? »

² GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

LA RÉVISION³

Les règles en cause

Cette plainte fait appel à deux des valeurs sur lesquelles s'appuient les Normes et pratiques journalistiques (NPJ) de Radio-Canada, soit celles de l'exactitude et de l'impartialité⁴. Voici comment le guide de déontologie de Radio-Canada les définit en matière d'information :

Exactitude

« Nous recherchons la vérité sur toute question d'intérêt public. Nous déployons les efforts nécessaires pour recueillir les faits, les comprendre et les expliquer clairement à notre auditoire.

Les techniques de production que nous utilisons servent à présenter nos contenus d'une manière claire et accessible. »

Impartialité

« Notre jugement professionnel se fonde sur des faits et sur l'expertise. Nous ne défendons pas un point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public. »

Plus loin dans les NPJ, on définit ce que la valeur d'impartialité représente en ce qui concerne l'expression d'opinions⁵ :

« (...) En vertu du principe d'impartialité qui fait partie de nos valeurs, les membres du personnel de l'Information ne peuvent exprimer leurs opinions personnelles sur des sujets controversés, et ce, sur l'ensemble de nos plateformes. »

Étude du grief

Cette révision sera brève puisque la plainte repose sur des assises extrêmement précaires.

D'une part, le plaignant laisse entendre que Charles Tisseyre aurait affirmé que l'ouragan Irma, qui a frappé les Caraïbes et le Sud-Est des États-Unis au début du mois de septembre 2017, était le plus important jamais enregistré. À l'appui de sa dénégation, il accompagne sa plainte de différentes études dont la lecture s'avère inutile puisque M. Tisseyre n'a rien dit de tel, comme le lui a d'ailleurs rappelé Radio-Canada dans sa réponse.

L'autre grief de la plainte portait sur la valeur d'impartialité dans les propos tenus par le journaliste/animateur.

³ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

⁴ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

⁵ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/opinion/>

M. Vallée lui reproche d'avoir négligé de mentionner l'existence d'un débat scientifique quant à la relation entre les activités humaines contribuant aux changements climatiques et l'activité cyclonique tropicale. Une écoute attentive de la courte intervention⁶ de Charles Tisseyre, dans l'émission spéciale présentée le 10 septembre par ICI RDI, permet encore une fois d'infirmier cette assertion.

L'émission était animée par Patrice Roy. En introduction, il a demandé à M. Tisseyre, l'animateur de *Découverte*, de commenter « le lien entre le réchauffement climatique et ce genre de tempête-là », faisant ici référence à l'ouragan Irma. M. Roy suggère à son invité que ce lien devient « de plus en plus évident » pour la communauté scientifique bien qu'on y soit, dit-il, « frileux ». Cette présentation laisse planer un certain flou sur ce dont il est question : parle-t-on d'une relation causale entre le réchauffement du climat et le mécanisme de déclenchement des ouragans en général ou de celui-là en particulier? Ou alors tente-t-on d'établir un lien expliquant la fréquence ou la puissance « de ce genre de tempête-là »? Toutes ces interprétations sont possibles.

Première constatation, M. Roy énonce ici une position qui lui semble relever de la perception populaire – ou du sens commun – quant au lien entre les changements climatiques et « ce genre de tempête-là ». Tout de même, il reconnaît les réticences de la communauté scientifique à confirmer cette relation, d'où son qualificatif de « frileux ». En ce sens, il s'agit d'une forme de reconnaissance du fait qu'il y a un débat entre scientifiques sur à tout le moins certaines parties de cette relation.

La réponse de Charles Tisseyre est ici cruciale. On sent d'abord son malaise à contredire ouvertement son hôte, mais il le fait tout de même en termes polis :

« Bien, c'est-à-dire que, pour l'instant, la science n'a pas prouvé catégoriquement que tel ou tel ouragan est causé par le réchauffement (...) ».

Cette prudence était de mise puisque les experts du climat s'entendent pour dire qu'on ne peut attribuer aucun événement climatologique particulier au phénomène du réchauffement planétaire. Comme le mentionne le plaignant, des ouragans dévastateurs sont survenus à d'autres époques et bien avant l'utilisation industrielle de l'énergie fossile par les humains.

Ce que Charles Tisseyre explique ensuite, c'est que le réchauffement des océans peut cependant avoir un effet sur « la puissance des ouragans », car la chaleur est une énergie qui leur sert de « carburant ». Il précise immédiatement la nature de cette relation :

« Quand un ouragan est très puissant, qu'il passe au-dessus de zones où la mer en surface est très chaude, comme c'est le cas près de la Floride, eh bien oui, un ouragan peut être plus fort. Ça c'est démontré. »

On comprend ici qu'il n'attribue pas la formation des ouragans au réchauffement du climat : il dit une évidence, soit que lorsqu'un ouragan puissant provenant de l'Atlantique atteint les eaux plus chaudes près de la Floride (comme celles des Caraïbes ou du golfe du Mexique), il gagne en puissance.

⁶ <http://ici.radio-canada.ca/info/videos/media-7779960/leffet-du-rechauffement-climatique>

Il s'agit d'un phénomène connu qui était d'ailleurs sans doute vrai avant l'ère industrielle, ces eaux à proximité du continent américain étant naturellement plus chaudes que celles au milieu de l'Atlantique, particulièrement à la fin de la période estivale.

Enfin, M. Tisseyre cite deux autres manières dont la chaleur de l'océan contribue à la sévérité des effets des ouragans. D'abord, en accélérant le processus d'évaporation de l'eau de mer, cette chaleur augmente le taux d'humidité de l'air et, par conséquent, la quantité d'eau disponible pour que l'ouragan déverse des pluies diluviennes. Ensuite, en se réchauffant, la mer se dilate. L'augmentation de son volume provoque une montée des eaux. Les plus grandes marées ainsi produites participent aux effets dévastateurs des ouragans le long des côtes. Ce phénomène, a enfin expliqué M. Tisseyre, s'ajoute à celui, bien documenté, de la fonte accélérée des glaciers continentaux du Groenland et de l'Antarctique qui hausse le niveau des océans. Toutes ces informations sont bien documentées et aucune d'elle ne relève de l'opinion.

Contrairement à ce que laisse entendre le plaignant, Charles Tisseyre n'a donc pas dit que le réchauffement climatique était responsable du développement des ouragans ou qu'il en était une condition suffisante; aussi, il n'a pas dit que l'ouragan Irma était le plus important de l'histoire; il n'a pas dit non plus que les gros ouragans dataient « d'hier ». Tous les reproches formulés par M. Vallée, de manière directe ou indirecte, s'effondrent dès que l'on examine les faits, soit les paroles prononcées par Charles Tisseyre.

En conclusion de la demande de révision de sa plainte, M. Vallée affirme qu'il « conteste à M. Tisseyre l'autorité technique pour donner son opinion sur un sujet aussi complexe que les ouragans ». Charles Tisseyre n'est en effet pas un spécialiste du climat, pas plus d'ailleurs que de biologie, d'astronomie ou de physique. Il est cependant le journaliste qui a initié la couverture scientifique dans la salle des nouvelles de la télévision de Radio-Canada, soit dès 1979. Auparavant, il avait produit pendant quatre ans des chroniques scientifiques pour Radio-Canada International. Par la suite, et depuis maintenant 25 ans, il anime l'émission *Découverte*, un magazine entièrement consacré à la culture scientifique. Ses talents de communicateur et de vulgarisateur ne sont plus à faire, et je déplore d'autant plus la remarque du plaignant sur la compétence de M. Tisseyre qu'elle lui permet de qualifier ses propos d'opinions. Or, les journalistes de Radio-Canada n'ont pas à exprimer leurs opinions personnelles en ondes. Il s'agirait là d'une faute déontologique selon les NPJ.

Les propos de M. Tisseyre ne relèvent pas de l'opinion. Ils se fondent sur des faits et sur son expertise professionnelle développée au cours des quatre dernières décennies. Dans son entrevue à Patrice Roy, il ne défend pas un point de vue particulier contrairement au plaignant. Cette révision ne peut faire abstraction du fait que, au cours des dernières années, M. Vallée a formulé plusieurs plaintes portant sur la couverture par Radio-Canada des questions reliées aux changements climatiques. Dans plusieurs d'entre elles, il relayait les positions de ceux qui sont souvent qualifiés de « climatosceptiques », en présentant leurs études qui remettent en question le caractère anthropique du réchauffement planétaire.

Mon prédécesseur au poste d'ombudsman, Pierre Tourangeau, a d'ailleurs eu l'occasion de faire une longue analyse de ses arguments dans une révision intitulée : *Pourquoi il faut fermer la porte aux climatosceptiques*⁷, il y a deux ans. J'estime que la présente plainte, d'autant qu'elle est dépourvue de fondements réels, ne peut servir à rouvrir cette porte.

CONCLUSION

L'entrevue accordée par le journaliste scientifique Charles Tisseyre lors d'une émission spéciale au sujet de l'ouragan Irma, diffusée sur ICI RDI le 10 septembre 2017, a respecté les Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada.

Guy Gendron
Ombudsman des Services français
CBC/Radio-Canada
Le 10 novembre 2017

⁷ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/revision-des-plaintes/2015/pourquoi-il-faut-fermer-la-porte-aux-climatosceptiques-les-annees-lumiere/>